

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le 05 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 28 novembre précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Isabelle KASTELIK (arrivée à partir de la délibération n°182), Stéphane BOUTTIER, Michaële DEPIN, Joel KMIECZAK, Aurélie TIRS, Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Sarah VASSEUR, Aude Line MATURSKI, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Didier AROLD ayant donné procuration à Claudette CREPIEUX  
Delphine DELPORTE ayant donné procuration à Yves BOUTTIER  
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Aude-line MATURSKI  
Isabelle KASTELIK ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE (pour les délibérations n°172 à 181)  
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN  
Patrick SYCZ ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK  
Jacqueline DANTAN ayant donné procuration à Maurice COFFIN

### **ABSENTS :**

**Jean Luc LAMBERT a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 05 décembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09 décembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

## **N°184 – CESSION D'UN TERRAIN SITUE 11 BOULEVARD ANDRE DELCOURT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement situé 11 boulevard André DELCOURT a été démoli en début d'année. Il précise que la commune est donc propriétaire des terrains cadastrés AB 227 et AB 228 pour une contenance de 823 m<sup>2</sup>.

Il informe les membres du conseil municipal que la commune a été approchée par une société souhaitant acquérir le terrain pour y développer un programme de logement (environ 25).

Les services du domaine ont estimé cette parcelle à 62 250 euros.

Bien qu'une attention particulière soit portée au développement du projet, il est proposé d'approuver la cession de ce terrain (parcelles AB 227 et AB 228) à hauteur de 62 250 euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces utiles à la vente.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve la cession du terrain cadastré AB227 et AB 228 d'une contenance de 823 m<sup>2</sup> situé 11 boulevard André DELCOURT (ancien boulevard des sports) pour un montant de 62 250 euros,

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut, tout élu de la commune ou tout notaire chargé de la régularisation de l'acte, à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette cession.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

publié sur le site le 19 décembre 2022